



175022 - Son père lui a choisi une épouse qu'il n'aime pas

question

Mes parents ont tenté durant des années de me convaincre à épouser une de mes proches. J'ai donné mon accord l'année passée. Les fiançailles ont été établies. Cependant j'avoue que je n'ai pas éprouvé un sentiment particulier à son égard. Avant la prise de mon ultime décision, j'ai accompli la prière de consultance. Il me semble que je n'ai pas reçu ni réponse ni orientation. Ce qui m'a plongé dans la perplexité. Par la suite, j'ai cru qu'étant donné que mes parents sont heureux à cause du mariage, je dois le maintenir. Je suis étudiant dans un autre pays. Après nos fiançailles, j'ai commencé à lui parler au téléphone et j'ai compris entre autres choses qu'elle souffre de la chute de cheveux, ce qui a sensiblement diminué sa chevelure. Je lui ai demandé de consulter un médecin. Elle a commencé à prendre des médicaments sans succès jusqu'à maintenant. Etant au courant de cette situation, je m'en suis voulu à moi-même. Bien que ne lui ayant rien dit à ce propos afin d'éviter de la mettre en colère, même si j'éprouve moi-même un sentiment de colère tout le temps parce que j'ai des désirs et des sentiments en rapport avec le profil de ma future femme, je demeure plongé dans la tristesse. J'ai le sentiment que mon mariage avec elle relève de mon destin inaltérable. Le changer provoquerait des dégâts dans les relations familiales. Je ne sais pas ce que je devrais faire et je suis incapable de cesser de penser à cette affaire. Ce qui commence à avoir une incidence sur mes études. Je ne peux en parler avec personne; ni avec mes parents ni avec mes amis. Y penser me met toujours en colère. J'ai donné mon accord à l'épouser l'année prochaine après que mes parents me l'ont demandé. Je ne sais pas ce que je dois faire maintenant ni le tournure que les affaires vont prendre par la suite...

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il est recommandé de procéder à la consultance spirituelle mais il n'est pas dit que



son auteur fera un rêve révélateur de son résultat ou obtiendra une réponse dans le sens que vous avez indiqué. Son effet positif se traduit par la facilité de la chose envisagée. Si elle s'avère aisée dès qu'on s'y met, cela signifie qu'il est bon de le poursuivre, s'il plaît à Allah.

Deuxièmement, il n'est pas nécessaire que l'enfant obéisse à ses parents dans le sens du choix d'une femme déterminée à épouser. Si toutefois on le fait pour leur faire plaisir, on en sera récompensé par Allah, à condition que la femme à épouser donne satisfaction quant à sa piété et sa moralité.

Si, après réflexion, on pense que la femme ne convient pas et que si on s'unit à elle on le ferait à contre cœur ou qu'on finirait à divorcer d'avec elle, il vaut mieux qu'on exprime franchement son sentiment à ses parents et leur demande la permission de mettre fin aux fiançailles car cette option vaut mieux que de maintenir un lien indésirable.

Nous vous conseillons de réfléchir profondément et d'examiner les qualités de votre fiancée, notamment ce qu'elles sont de positif et de négatif avant de prendre la décision de rompre les fiançailles. Si la fiancée donne satisfaction religieusement et moralement et n'a de défaut que la chute de ses cheveux, ce problème peut être traité. Une femme peut bien être belle et attirante, même en souffrant d'un tel problème.

Nous pensons encore qu'il vaut mieux que vous ne vous précipitez pas à conclure le mariage avant qu'une telle décision vous rassure. Il convient que vous ayez un fréquent recours à l'invocation d'Allah pour lui demander de vous assister à faire le bien et ce qui réalise votre bonheur ici bas et dans l'au-delà. Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° [26852](#).

Allah le sait mieux.